

RÈGLEMENT 2020

ORGANISATION

L'objectif de cet évènement est de conjuguer l'esprit aventurier, la nature, le tourisme et le sport. Il aura lieu du **23 au 27 Juillet 2020**.

L'organisation de PT281+ Ultramarathon Portugal appartient à l'entreprise *Horizontes Turismo Desportivo*, dont le siège est situé à Proença-a-Nova, et avec les différentes municipalités de la région.

PT281+ Ultramarathon est un évènement ludique et sportif, pédestre pour tous les amoureux de la nature. Le parcours empreinte des chemins, des sentiers et des routes de notre belle région Beira Baixa. L'athlète a comme objectif effectuer le parcours à pied le plus rapidement possible en se guidant uniquement de son GPS. Dans quelques cas l'organisation pourra utiliser un balisage fixe ou mobile pour faciliter la lecture du chemin à suivre.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Bien qu'il n'y ait pas d'autres exigences, dans l'acte d'inscription, vous devez envoyer votre CV par courriel à geral@horizontes.pt et répondre à certaines questions. Après analyse, **l'organisation se réserve le droit de ne pas accepter l'inscription.**

Les décisions seront envoyées dans les 72 heures suivant l'inscription et sont irrévocables.

*** Les participants qui ont participé à une édition antérieure ne seront pas invités à présenter un curriculum.**

Voir plus dans: <http://www.pt281.com/conditions-participation/?lang=fr>

TARIF D'INSCRIPTION

Catégorie	Du 14/10/19 au 15/11/19	Du 16/11/19 au 31/01/20	Du 01/02/20 au 15/06/20	Du 16/06/20 au 12/07/20
	1ère période	2ème période	3ème période	4ème période
Individuel	€ 285,00	€ 340,00	€ 380,00	€ 430,00
Équipe 2	€ 440,00	€ 490,00	€ 540,00	€ 590,00
Équipe 4	€ 650,00	€ 700,00	€ 750,00	€ 800,00

ATTENTION!

- Pour les paiements en plusieurs fois, envoyez un e-mail pour recevoir plus d'informations

L'INSCRIPTION COMPREND

- Transfert de **Lisbonne (Gare Oriente) jusqu'à Proença-a-nova 22 juillet à 9:00**
- Un lot souvenir
- L'assistance médicale
- Les ravitaillements (boissons et nourriture aux postes de ravitaillement)
- Transfert de **Proença-a-Nova jusqu'à Belmonte le 23 juillet à 14:00**
- Prix finisher
- Fête de la consécration
- Transport de **Proença-a-Nova jusqu'à Lisbonne (gare Oriente) le 27 Juillet à 10:00**
- Assurance personnelle et de responsabilité civile
- Les massages et les services infirmiers de la Croix-Rouge dans certaines bases de soutien.

MODIFICATIONS/ANNULATION D'INSCRIPTION

Il ne sera pas possible effectuer des modifications d'inscription après le 12 juillet.

En cas d'annulation, le montant du tarif d'inscription sera converti en crédit. Il pourra être utilisé par la même personne ou, par une autre, pour le prochain évènement l'année suivante. Le montant du crédit est défini selon le tableau ci-dessous:

Retraits	Montant du crédit
Jusqu'au 31 décembre/19	90%
Jusqu'au 29 février/20	75%
Jusqu'au 30 avril/ 20	50%
Jusqu'au 12 juillet/ 20	25%

LA COURSE / GPS / BALISAGE

L'athlète devra effectuer le parcours en semi-suffisance et en se guidant du GPS exclusivement car il n'y aura pas de balisage. La distance du parcours est de 281 Km et a un dénivelé positif 67330 D+. Il devra être parcouru en un temps limite de 66 heures. Ces données peuvent souffrir quelques changements. Dans tous les cas, les données définitives seront envoyées au moins 8 jours avant le départ.

Le parcours traverse un paysage naturel et riche en histoire de la belle région pittoresque de Beira Baixa. Le départ sera la ville de Belmonte et l'arrivée à Proença-a-Nova.

LE GPS

Le GPS aura deux principales fonctions. Il sera votre principal guide mais il permettra également de confirmer si vous avez effectué convenablement le parcours. **Il sera obligatoire remettre le GPS à l'organisation à la fin de la course pour que celle-ci récupère les données de l'équipement.** Tout concurrent qui ne remettra pas le GPS à l'arrivée sera disqualifié.

Le GPS est un équipement obligatoire. Il doit pouvoir être autonome et avoir la possibilité d'enregistrer 10 000 points minimum.

Vous devez avoir des batteries de rechange pour pouvoir les utiliser pendant l'épreuve si nécessaire.

Le GPS est la seule garantie que vous avez de suivre correctement le parcours.

Les « tracks » de la course seront disponible dès que possible. Les participants auront ainsi le temps de les introduire dans le GPS et étudier le parcours.

PARTICIPATION / FORMES DE PARTICIPATION

INDIVIDUEL

La participation est réservée à un athlète.

RELAIS D'EQUIPE

L'épreuve peut être réalisée sous forme de relais par équipe de 2 ou 4 éléments. L'équipe peut être masculine, féminine ou mixte.

Le lieu de passage de témoin, dans la course sous forme de relais, est à définir par l'équipe. Le passage de témoin ne pourra se faire que dans les postes indiqués par l'organisation. Chaque membre de l'équipe doit impérativement effectuer au moins une liaison entre postes de contrôle.

Les équipes devront s'organiser pour le transport de chaque élément entre postes pour le passage de témoin. Le transport des membres de l'équipe pour le passage de témoin ne sera pas assuré par l'organisation. Pendant la course, un seul élément de l'équipe sera en compétition à chaque fois. Le passage de témoins devra être annoncé au poste de contrôle ou de ravitaillement choisi par l'élément qui continuera la course.

Il est de la responsabilité de l'équipe annoncer l'arrivée de l'athlète et confirmer le départ du prochain élément de l'équipe.

Le fait de l'athlète parcourir une distance plus courte ne le décharge pas de ses obligations. Il sera considéré comme un athlète solo et devra présenter les mêmes caractéristiques et obligations (certificat médicale, matériels obligatoires...)

Si l'un des éléments de l'équipe abandonne la course, les autres membres peuvent continuer l'épreuve.

Cependant, l'équipe ne rentrera pas dans le classement et n'obtiendra pas le prix « finisher »

Seul 1 GPS sera utilisé, ce sera le témoignage de l'échange d'athlètes.

COURSE EN SEMI-AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE

Des postes de ravitaillement seront disponibles au long du parcours. La boisson et nourriture servies dans ces postes doivent être consommées sur place. Cependant chaque athlète doit garantir la quantité d'eau et d'alimentation nécessaires entre chaque poste.

Il n'y aura pas de gobelet disponible pour la consommation de boisson. Chaque concurrent doit avoir son propre verre ou récipient conçu pour cet effet.

ASSISTANCE DE L'ATHLETE

L'assistance pendant le parcours, lorsqu'elle est préméditée, est strictement interdite et disqualifie automatiquement le participant. Cependant, les athlètes peuvent acheter ou recevoir des aliments ou boissons pendant le parcours.

L'athlète peut avoir au maximum **deux assistants** dans les postes. Les assistants ne peuvent pas perturber les autres concurrents ou volontaires qui travaillent dans ces postes et doivent porter l'identification fournie par l'organisation.

Les assistants doivent remplir un formulaire 24 h avant le début de l'épreuve.

Les assistants ne peuvent pas consommer la boisson et nourriture destinées aux coureurs sans autorisation de l'organisation.

PACER

Attention: dans le dernier tronçon entre la dernière base de support et le but d'arrivée, il sera permis à toute personne de courir avec l'athlète et d'informer le nom de la table de contrôle.

Vous ne pouvez accompagner l'athlète qu'avec, cependant, aucune aide telle que: porter le sac à dos, pousser ou remorquer l'athlète.

Les « pacers » sont strictement interdits pendant l'épreuve PT281+.

La présence d'une personne à courir aux côtés du participant sans identification, ne sera pas autorisée. Dans ce cas, il sera demandé à la personne de s'écarter du coureur. Cette situation peut engendrer la disqualification du participant.

Lorsque l'organisation identifie l'inscription d'un participant juste pour servir de « lévrier » à un autre participant, l'organisation sera obligée de retirer les deux éléments de l'épreuve.

Les éléments qui constituent l'équipe d'assistance d'un participant, seront autorisés à accompagner le coureur uniquement pendant les 200 mètres avant et après les postes.

MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Pendant la course, le coureur devra avoir en sa possession tout le matériel obligatoire. Le manque d'un équipement résultera à la disqualification du participant.

- Sac à dos ou bandoulière.
- GPS et batterie de rechange.
- Carte d'identité.
- Réservoir d'eau ayant une capacité minimum de 1.5 litre.
- Réserve de nourriture
- Deux systèmes d'illumination frontale avec la possibilité de recharge de batterie
- Une lumière dorsale (si possible clignotant)
- Couverture thermique
- Sifflet
- Un téléphone portable (obligatoire introduire les numéros de sécurité de l'organisation. Laisser apparaître votre numéro de téléphone lorsque vous appelez et confirmez bien que la batterie est totalement rechargée)
- Un manteau manche longue

MATÉRIEL RECOMENDÉ

- Chapeau, bonnet ou bandana
- Un change de vêtement
- Un petit couteau
- Crème solaire
- Lunette de soleil
- Crème ou lotion anti-moustique

Vérification du matériel obligatoire

- « Contrôle zéro » une heure avant le départ
- Pendant le parcours et sans préavis
- Aux points de contrôle ou ravitaillement
- À la fin de l'épreuve

IDENTIFICATION

Chaque dossard sera remis au participant après la présentation d'un document d'identification avec photo. Seul et uniquement le participant peut retirer son dossard.

Les équipes d'assistance doivent remplir un formulaire afin de pouvoir retirer un badge d'identification pour eux-mêmes et pour les véhicules.

Le dossard de l'athlète doit être visible pendant tout le parcours.

Les badges d'identification des assistants doivent être toujours visibles

Le dossard est nécessaire pour avoir accès aux services de transport, ravitaillement, assistance médicale, salles de repos, sacs, etc.

SAC DES COUREURS

L'organisation remettra à tous les participants des étiquettes avec le numéro de dossard respectif à l'athlète, afin d'identifier les sacs de change qui seront transportés vers les différents postes. Les participants doivent indiquer sur l'étiquette le numéro du poste où le sac doit être transporté.

Les objets fragiles ou de valeur ne doivent pas être colloqués dans les sacs.

Les athlètes devront ramener leurs propres sacs.

Le matériel qui sera nécessaire à la fin de l'épreuve ne devra pas être colloqué dans les sacs destinés aux postes. Il devra être transporté directement du départ vers l'arrivée.

Les sacs destinés aux postes ne seront remis que le dernier jour de l'épreuve. Exceptionnellement les sacs seront transportés vers la fin de l'épreuve avant le dernier jour de l'épreuve

L'organisation ne se responsabilise pas pour la perte ou dommage de matériel pendant le transport de celui-ci.

SÉCURITÉ, ASSISTANCE MÉDICALE, REPOS

Il existe, dans chaque poste, des postes de secours.

Les médecins, infirmiers ou secouristes officiels sont habilités à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve. Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

Un coureur faisant appel à un médecin ou à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

POSTES DE CONTRÔLE / POINT DE RAVITAILLEMENT / POSTES D'ASSISTANCE

Dans cette course, poste de contrôle, point de ravitaillement et poste d'assistance sont situés au même endroit.

Le participant devra impérativement pointer son passage à tous les postes.

Seuls les participants avec le dossard visible pourront avoir accès aux postes de ravitaillement.

Le guide du participant et ses éventuelles mises à jour seront disponible sur le site internet de l'évènement par téléchargement. Il indiquera avec précision les emplacements des postes.

Un contrôle de l'organisation pourra par ailleurs être effectué à tout moment au cours de l'épreuve.

TEMPS LIMITE / BARRIERES HORAIRES

Le temps maximal de l'épreuve est de 66 Heures.

Les barrières horaires d'entrée et de sortie des postes seront indiqués dans le guide du participant.

Les barrières horaires sont calculées afin de permettre aux participants de rejoindre l'arrivée avant le temps maximal de l'épreuve. Dans ce calcul est compris un temps supplémentaire pour des éventuelles pauses (ravitaillement, repos etc.).

Pour continuer l'épreuve, les participants doivent arriver et partir du poste avant la fermeture de celui-ci. L'arrivée/départ d'un coureur sur une barrière horaire hors délai implique sa disqualification.

En cas de mauvaises conditions météorologiques et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier les barrières horaires.

REPOS ET DOUCHE

Dans les postes, les coureurs pourront se reposer le temps qu'ils le souhaitent en tenant compte des barrières horaires. Les concurrents doivent impérativement repartir des postes avant que la barrière horaire ne soit dépassée sous peine d'être disqualifié.

Dormir est essentiel pour votre confort et sécurité.

Lorsque l'athlète sentira le besoin de dormir en dehors des postes, il devra prévenir l'organisation et s'installer pour dormir près du parcours et de préférence dans un endroit visible aux autres concurrents.

Dans les postes signalisés par l'organisation, les participants pourront également prendre une douche d'eau froide ou chaude selon leur nécessité, pour reprendre des énergies.

ABANDON DE L'ÉPREUVE

Lorsque l'athlète décide d'abandonner la course, il devra si possible, rejoindre le poste le plus proche, et informer l'organisation de sa décision.

DISQUALIFICATION

Au long du parcours les jurys de la course seront autorisés à vérifier si la course se déroule en conformité avec le règlement et contrôler les coureurs. Ils sont chargés d'informer la direction de l'épreuve lorsqu'ils détectent une infraction. Ils peuvent également appliquer les sanctions énoncées ci-dessous:

Pénalisation et motifs de disqualification

- Absence de matériel obligatoire de sécurité: couverture thermique, 2 lanternes, sac à dos ou similaire et téléphone portable. **DISQUALIFICATION**
- Absence d'autre matériel obligatoire: sifflet, réserve d'eau et d'aliment. **4H DE PENALITÉ**
- Refus de se faire contrôler. **DISQUALIFICATION**
- Pollution et dégradation des sites par les concurrents ou leur assistance. **DISQUALIFICATION**
- Utilisation d'un moyen de transport. **DISQUALIFICATION**
- Partage ou échange de dossard. **DISQUALIFICATION**
- Dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage. **DISQUALIFICATION**
- Non-assistance à un concurrent en danger. **DISQUALIFICATION**
- Insultes, menaces et mauvaise éducation. **DISQUALIFICATION**
- Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un chef de poste, d'un médecin ou secouriste. (Refus de se soumettre aux consignes sécurité) **DISQUALIFICATION**
- Pointage au-delà de l'horaire de départ ou de fermeture d'un poste de contrôle. **DISQUALIFICATION**

La disqualification signifie que le coureur devra abandonner la course immédiatement et devra remettre son dossard. Si le participant disqualifié décide malgré tout continuer l'épreuve, l'Organisation décline toute responsabilité auprès du concurrent concerné.

En revanche les pénalités auront comme conséquence la majoration de 4 heures au temps final, ce qui permet à l'athlète de continuer l'épreuve malgré tout.

Si l'organisation reçoit, même après la course, des preuves vidéo ou photos, d'infractions au règlement. Celles-ci peuvent être utilisées pour disqualifier ou pénaliser un participant.

RECLAMATIONS

Toutes réclamations doivent être rédigées par écrit, signées et remises à la direction de la course avant la cérémonie de remise des prix.

MODIFICATION DU PARCOURS/BARRIERES HORAIRES - ANNULATION DE LA COURSE

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement ainsi que des changements dans les barrières horaires, sans préavis.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité l'organisation se réserve le droit de reporter le début de l'épreuve en 24h maximum. Au-delà de ce délai, elle sera obligée d'annuler l'épreuve.

L'organisation se réserve également le droit d'interrompre, changer d'horaire ou suspendre la réalisation de l'épreuve. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera accordé aux concurrents ni aux partenaires et sponsors de l'évènement.

ASSURANCE

Chaque participant sera automatiquement assuré, comme prévoit la loi n° 10/2009, du 12 de janvier.

En cas d'accident, le participant devra en premier lieu prévenir l'organisation qui sera chargée du transport vers l'unité médicale la plus proche. Il sera également demandé de remplir la déclaration de sinistre. Quand il sera impossible de remplir cette déclaration due à la gravité ou/et l'urgence de l'accident, la déclaration pourra être remplie à postériori dès que possible.

Le paiement d'une franchise d'assurance en cas d'accident de 120 euros, est à l'entière responsabilité des athlètes. Le coût sera supporté par la personne en question et remboursé a postériori par la compagnie d'assurance.

L'organisation ne paiera aucun type de charges.

L'organisation ne prendra pas en charge les dépenses d'un incident si elle n'a pas été mise au courant à temps. De contacter l'assurance.

Attention: en cas de sinistre, l'assurance devra être contactée en moins de 24h après l'incident.

TRACKS GPS / GUIDE DU PARTICIPANT

Les fichiers pour le GPS, KML ou GPX, barrières horaires et autres informations seront envoyées par courrier électronique au moins 8 jours avant le début de l'épreuve. Ces fichiers seront également disponibles à partir de cette date dans notre page <http://pt281.com>

CLASSEMENT ET RECOMPENSES

Le vainqueur de la course est le coureur ou l'équipe qui réalisera l'épreuve le plus rapidement.

Aucune dotation financière ne sera remise aux coureurs.

Tous les participants qui finiront l'épreuve recevront le prix « finisher » .

Un classement général sera élaboré de tous les participants, puis un classement pour les hommes, les femmes, par équipe de 2, et 4, par sexe et mixte.

Un prix sera attribué pour les cinq premiers hommes et femmes du classement général.

Les vainqueur solo seront consacrés les vainqueurs absolu de l'épreuve pt281 Ultramarathon. Ils seront les seules à pouvoir utiliser la marque de vainqueurs PT281 Ultramarathon. Tous les autres devront préciser la catégorie « course sous forme de relais ».

DROIT D'IMAGE

L'organisation de l'épreuve « PT281 Ultramarathon» ainsi que leurs ayant droit tels que les partenaires et médias qui participent à l'évènement sportif, sont expressément autorisés à utiliser les images fixes et audiovisuelles de la participation des athlètes et des résultats de l'épreuve, dans tous les pays et sous toutes les formes.

L'épreuve pourra être enregistrée et/ou photographiée par l'organisation et médias. Ceux-ci pourront utilisés l'enregistrement et photos comme sujet de publicité.

Les participants qui veulent préservés leur droit d'image doivent le faire par écrit et s'adresser à l'organisation avant l'évènement. Cas contraire, le concurrent autorise à se servir des droits d'image pendant l'épreuve et il renonce ainsi à effectuer des recours contre l'organisation et ses partenaires/sponsors habilités pour l'utilisation de son image.

INTERPRÉTATION DU RÈGLEMENT

L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident, négligence, vol subis par les biens personnels des participants.

Ce règlement permet de garantir des conditions identiques pour tous. Les principes fondamentaux de ce règlement sont essentiellement un jeu juste, la sécurité de tous et le respect de la nature.

Toutes les difficultés sur l'interprétation du règlement et toutes les questions relatives à l'épreuve seront analysées et délibérées par l'organisation de l'évènement.

L'organisation a la responsabilité d'effectuer les corrections jugées nécessaires et opportunes à n'importe quel moment, et le divulguera par internet sur le site officiel de l'évènement, dans le guide du participant et à l'accueil (secrétariat).

Dans le cas où le règlement sera traduit dans une autre langue et en cas de doute en relation à sa compréhension, le texte en portugais sera considéré le seul valide.

En s'inscrivant, payant et participant à l'épreuve « PT281 Ultramarathon », le participant reconnaît avoir lu, compris et accepte, sans réserve, les termes et conditions de participation à l'évènement prévus dans le règlement de l'épreuve.

Les affaires juridiques se feront au tribunal du Proença-a-Nova.

